



L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre à 18h30

Le Conseil Municipal de la commune de Pleyber-Christ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Porz Ruz, sous la présidence de Monsieur Julien KERGUILLEC

Étaient présents : Julien KERGUILLEC, Danièle LARHANTEC, Tangi BRETON, Jacqueline BOURBIGOT, Marie-Claire PARCHEMINAL, Alexandre BOUGET, Emmanuel BECQUET

Thierry PIRIOU, Marcel SCOUARNEC, Stephane NEAR, Pascale DERRIEN, Pierre-Yves CROGUENNEC, Claire LAFOSSE, Catherine LAURENT, Erwan NORMAND, Aurélie BONTHONNEAU, Nolwenn MALENGREAU, Sabine REBEYROTTE, Vanessa DUGARD, Yves KERVEVAN,

Absents : Maria des Lourdes DA SILVA (procuration T Breton), Dominique TREVIEN

Secrétaire de séance : Marie Claire PARCHEMINAL

- **Motion mesures d'urgence, prix de l'énergie**

prix de l'électricité et du gaz atteignent actuellement des records historiques. Plusieurs facteurs expliquent cela :

- La guerre en Ukraine,
- Les travaux de maintenance sur des centrales nucléaires françaises qui ont fortement réduit leur disponibilité,
- Le prix du CO2 qui est très élevé,
- Mode calcul du prix de l'électricité

Le prix de marché de l'électricité a atteint 1 000 €/MWh le 26 août dernier, alors qu'il s'établissait à 47 €/MWh en octobre 2019. Le prix de marché du gaz a atteint 297 €/MWh le 26 août dernier, alors qu'il s'établissait à 19 €/MWh en octobre 2019.

Depuis 2014, le SDEF (Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère) propose aux collectivités Finistériennes un groupement de commande pour l'achat d'électricité et du gaz. Ce groupement de commande regroupe 389 membres dont 103 pour le gaz et 388 pour l'électricité (102 membres adhèrent à la fois pour l'électricité et le GAZ). Cela représente **789 sites** finistériens pour une consommation annuelle de **404,5 GWh** pour le gaz et **10 687 sites** finistériens pour une consommation annuelle de **719 GWh** pour l'électricité.

Préalablement au lancement de la consultation, le SDEF a incité les membres du groupement qui pouvaient bénéficier des TRV (Tarifs Réglementés de Vente) à quitter le groupement. 83 collectivités ont pu bénéficier de cette possibilité (moins de 2M€ de budget de fonctionnement et moins de 10 salariés). Ces collectivités pourront bénéficier du bouclier énergétique permettant de limiter la hausse à 15% des tarifs 2022.

Suite à la consultation qui a été menée par le SDEF en tant que coordonnateur du groupement, le marché a été attribué à TOTAL ENERGIE pour le gaz et à ENGIE pour l'électricité. Pour l'année 2023, les prix sont en forte augmentation que ce soit pour l'électricité ou pour le gaz.

Pour l'électricité, les prix obtenus vont aboutir à une hausse globale de 247% ! Cela signifie que la facture globale va passer de 30M€ environ en 2022 à 104M€ en 2023 pour l'ensemble des membres.

A titre d'exemple, selon les évaluations du SDEF :

- pour la commune de Plourin-Ploudalmézeau (Commune de 1050 habitants, moins de 2M€ de chiffre d'affaires, mais plus de 10 salariés), la facture passerait de 21 000€ à 82 000€,

- la commune de Pont-l'Abbé, la facture passerait de 252 000€ à 830 000€,
- pour la commune de Briec-de-l'Odet, la facture passerait de 123 000€ à 429 000€,
- pour la ville de Morlaix, la facture passerait de 652 000€ en 2022 passerait en 2023 à 2 256 000 €,
- pour l'EHPAD de Pors MORO à PONT l'ABBE : la facture passerait de 42 000€ en 2022 à 148 000€ en 2023
- **Pour PLEYBER-CHRIST, la facture passerait de 82 853 € en 2022 à 236 225 € en 2023 soit un écart de 153 372 €**

Pour le gaz, les prix sont également en forte augmentation avec une hausse moyenne de 412 % : la facture globale va passer de 5 200 k€ en 2022 à 26 700 k€ en 2023.

A titre d'exemple, selon les estimations du SDEF :

- pour la commune de Pont-l'Abbé, par exemple, 75 000€ en 2022 à 370 000€ en 2023 Pour la ville de Briec-de-l'Odet, la facture passerait de 30 000€ à 139000€,
- pour l'EHPAD de Pors MORO à PONT l'ABBE : la facture passerait 35 000€ en 2022 à 185 000€ en 2023,
- **Pour PLEYBER-CHRIST 52 401 € en 2022 à 197 035 € en 2023 soit + 197 035 €**

Cette situation est très préoccupante pour les collectivités qui vont avoir beaucoup de mal à boucler leurs budgets 2023. Ces collectivités envisagent de fermer des sites, ou des services à la population si rien n'est entrepris par le gouvernement et l'Union européenne pour réguler fermement les marchés de l'énergie et endiguer cette catastrophe financière.

La société BMGNV 29 qui porte le déploiement des stations-services au GNV (Gaz Naturel Véhicules) est également membre de ce groupement de commandes. L'impact pour cette société est très important puisque les prix vont être multipliés par 5 conduisant à augmenter le tarif du kg de GNV actuellement à 1,5€ à 6€ par kg.

A ce tarif-là, il est envisagé de fermer les trois stations (Saint-Martin-des-Champs, Guipavas et Landivisiau) en 2023, laissant l'ensemble des utilisateurs sans solutions pour 2023 (transporteurs, autocaristes...).

Dans ce contexte, les élus de PLEYBER-CHRIST s'associent pleinement à la position des présidents du SDEF 29, de l'AMF 29 (association des maires et présidents d'EPCI du Finistère), de l'AMR (association des maires ruraux) et Intercommunalités de France, représentant les collectivités du Finistère, qui :
ALARMENT et S'INSURGENT contre les AUGMENTATIONS FARAMINEUSES DES PRIX DE L'ENERGIE pour 2023, dans un contexte de crise énergétique SANS PRECEDENT, constituant un véritable TSUNAMI pour le budget des collectivités.

-SOLLICITENT une prise en compte de ce contexte exceptionnel, par la mise en place d'un BOUCLIER TARIFAIRE semblable à celui qui a été mis en place pour les petites collectivités ou entreprises et particuliers, dans l'hypothèse où aucune autre solution n'aurait été trouvée pour réduire les prix concrètement facturés en 2023 aux collectivités.

-ALERTENT le gouvernement sur cette situation très préoccupante pour les collectivités mais aussi pour les entreprises qui risquent d'opter pour la fermeture des sites à l'instar de BMGNV 29 pour les stations-services au GNV.

-SOLLICITENT également la mise en place d'un bouclier tarifaire pour les entreprises les plus impactées pour leur permettre de maintenir leurs activités économiques et éviter les fermetures de sites en 2023, entraînant ainsi des fermetures en chaîne.

- Petites villes de demain : Approbation de la convention cadre valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)

La commune de Pleyber-Christ a signé en date du 20 mai 2021, avec la commune de Plouigneau et Morlaix Communauté, la convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain qui engageait les partenaires à formaliser dans les 18 mois leur stratégie de revitalisation à intégrer au sein d'une convention cadre Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT).

L'ORT, instaurée par la loi portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (dite loi ELAN) du 23 novembre 2018, est un contrat porté conjointement par les collectivités locales et les intercommunalités, qui vise à soutenir la revitalisation des centralités à travers un projet global de territoire.

La stratégie de redynamisation retenue pour les deux communes Petites Villes de Demain consiste à : Renforcer l'attractivité des communes de Pleyber-Christ et de Plouigneau en dynamisant leur centralité, en favorisant le vivre ensemble et en s'adaptant aux enjeux de transition écologique.

Elle s'articule autour de 5 axes thématiques stratégiques :

Axe 1 : Renforcer l'attractivité des centres-bourgs en confortant les équipements et services afin de répondre aux besoins actuels et futurs des populations

Axe 2 : Proposer une offre de logements attractive et diversifiée, en recentrant les priorités dans les centres-bourgs

Axe 3 : Conforter l'identité des communes et valoriser le cadre de vie des habitants dans une optique de développement durable

Axe 4 : Créer des centralités apaisées aux mobilités diversifiées

Axe 5 : Soutenir et favoriser le développement économique et commercial des centralités

Cette stratégie a été déclinée, axe par axe, en un programme d'actions plus ou moins matures à mettre en œuvre d'ici mars 2026, date de fin du programme national Petites Villes de Demain. Trente actions ont été identifiées pour la commune de Pleyber-Christ, dont 18 jugées comme prioritaires.

La convention pourra être modifiée par voie d'avenant pour faire évoluer le projet et notamment pour ajouter, rectifier ou mettre à jour d'éventuelles actions.

L'ORT fera l'objet d'une publication administrative après signature des partenaires. Elle ouvrira le droit, pour la commune de Pleyber-Christ, à de nouveaux outils juridiques et fiscaux, tels que le dispositif « Denormandie » dans l'ancien, la possibilité de recourir aux dispositifs d'intervention immobilière et foncière (DIIF), de vente d'immeuble à rénover (VIR), de permis d'aménager multi-site, de renforcer son droit de préemption urbain et d'encadrer les baux commerciaux, etc.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi « Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique », dite loi ELAN, du 23 novembre 2018 portant sur la création des Opérations de Revitalisation du Territoire (ORT)

créées par l'article 157 ;

VU la loi relative à « la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale », dite la loi 3 DS du 21 février 2022 ;

VU la convention d'adhésion signée le 20 mai 2022 par l'Etat, Morlaix Communauté et les communes de Pleyber-Christ et de Plouigneau ;

VU l'avis favorable du comité de projet qui s'est réuni en date du 14 septembre 2022 ;

VU le projet de convention ORT annexé,

CONSIDERANT, la nécessité de renforcer les actions en faveur du renouvellement urbain et de la

revitalisation de la centralité pour les années à venir ;

CONSIDERANT que la Convention Petites Villes de Demain valant ORT œuvre en ce sens ;

Le Conseil Municipal est invité à :

- Valider le projet de convention ORT ;
- Approuver le périmètre ORT ;
- Mettre en œuvre le programme d'actions « petites villes de demain » ;
- Autoriser le Maire à signer toutes les formalités ;
- Autoriser le Maire à solliciter toutes les subventions pour la mise en œuvre du programme « Petites Villes de demain »

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- Valide le projet de convention ORT ;
- Approuver le périmètre ORT ;
- S'engage à mettre en œuvre le programme d'actions « petites villes de demain » ;
- Autoriser le Maire à signer toutes les formalités ;
- Autoriser le Maire à solliciter toutes les subventions pour la mise en œuvre du programme « Petites Villes de demain »

- **Taxe d'aménagement : Renoncement Morlaix Communauté**

Depuis la loi de finances de 2022, pour ce qui concerne les EPCI compétents en matière de PLUi, la taxe d'aménagement se doit d'être partagée entre l'EPCI et les communes lorsque ces dernières la perçoivent. La question a donc été débattue au conseil de communauté

Pour Pleyber-Christ la taxe d'aménagement est une recette d'investissement qui représentait 14 336 € en 2021 et 34 533 € en 2020 , Son taux est actuellement fixé à 2 % de la valeur locative des nouvelles habitations ou agrandissements

Conformément à la possibilité laissée par les articles 331-2 alinéa 10 du Code de l'urbanisme et 1635 quater A du Code général des impôts, Morlaix Communauté compétente en matière de PLUI devrait prévoir une clé de répartition de cette taxe.

Dans le cadre de ces dispositions, Morlaix Communauté n'ayant pour l'instant pas avancé sur la clé de répartition renonce pour l'année 2023 à cette taxe d'aménagement. Il sera proposé avant le 30 juin 2023 les nouveaux principes de répartition entre les 26 communes et l'agglomération afin de respecter en 2024 l'obligation de transfert au moins partiel de cette taxe.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- Prend acte du renoncement à percevoir la taxe d'aménagement par Morlaix Communauté au titre de 2023
- **Enquête publique portant aliénation d'une portion de chemin rural reliant les voies communales 15 et 13 au village du Cleuziou ainsi que l'emprise de l'ancien lit du ruisseau dénommé « le Dourus »**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.141-3 du Code de la voirie routière,

Vu l'enquête publique ouverte en mairie de Pleyber-Christ et en mairie de St Thégonnec Loc Eguiner du 07 au 23 septembre 2022 ; pour l'aliénation d'une portion de chemin rural reliant les voies communales n° 15 et 13 au village du Cleuziou, ainsi que l'aliénation de l'emprise de l'ancien lit du

ruisseau dénommé « le Dourus » ;

Considérant les travaux d'aménagement d'un nouveau chemin réalisé par la CGMO sur des parcelles lui appartenant ;

Considérant que ce chemin permet la desserte de la parcelle agricole YO n°116 (anciennement cadastrée YO n°25) ainsi que la continuité du chemin de randonnée entre Le Cleuziou et la voie communale n° 13

Considérant la demande d'aliénation de l'emprise de l'ancien lit du ruisseau dénommé « le Dourus ».

Il est proposé au conseil municipal :

De procéder au déclassement d'une portion du chemin qui relie la voie communale n° 13 au village du Cleuziou, ainsi qu'à celui de l'ancien lit du ruisseau du Dourus.

D'autoriser l'alinéation d'une portion du chemin qui relie la voie communale n° 13 au village du Cleuziou, ainsi qu'à celui de l'ancien lit du ruisseau du Dourus, au frais de la société CGMO

D'autoriser le maire à procéder aux formalités nécessaires et à signer tous actes et pièces s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- Souligne qu'il convient, avant toute régularisation terminer des travaux de connexion au nouveau chemin aux voies communales puis :
- De procéder au classement du chemin sis dans les voies communales.
- D'autoriser le maire à procéder aux formalités nécessaires et à signer tous actes et pièces s'y rapportant.

- **Enquête publique portant projet de mise en compatibilité N°1 du PLUi-H dans le cadre d'une déclaration de projet d'extension de la carrière de Ruvernison sur les communes de Saint-Thégonnec-Loc-Eguiner et Pleyber-Christ**

Du 5 septembre 2022 au 6 octobre 2022, se tient l'enquête publique portant sur la mise en compatibilité n°1 du PLUi-H, dans le cadre d'une déclaration de projet d'extension de la carrière du Ruvernison sur les communes de Pleyber-Christ et Saint-Thégonnec Loc-Eguiner.

Le dossier d'enquête publique est consultable, aux horaires d'ouverture habituels, pendant toute la durée de l'enquête, au siège de Morlaix Communauté, en Mairies de Pleyber-Christ et Saint-Thégonnec Loc Eguiner, ainsi que sur le site internet de Morlaix Communauté.

- **Enquête publique portant modification du PLUi-H, élaboration d'un Règlement Local de Publicité Intercommunal, création de périmètres délimités des abords**

Elle porte sur 3 projets :

- la modification du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi-H),
- l'élaboration du Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi),
- la création de périmètres délimités des abords (PDA) autour de deux monuments historiques situés à Morlaix et Plourin-lès-Morlaix.

Toutes les communes de Morlaix Communauté sont concernées par la modification du PLUi-H et par l'élaboration du RLPi.

- La modification du PLUi-H est rendue nécessaire afin notamment d'adapter son règlement ainsi que ses Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), pour tenir compte par exemple des difficultés rencontrées lors de l'instruction des

dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme mais aussi pour prendre en compte l'avancement des réflexions et des études menées sur le territoire communautaire ou pour tenir compte de l'émergence de nouveaux projets.

- L'élaboration d'un RLPi permet d'adapter la réglementation nationale de la publicité extérieure (publicités, enseignes et préenseignes) aux spécificités du territoire intercommunal. Elle vise à assurer la préservation du patrimoine bâti et naturel dans le but de valoriser les paysages et le cadre de vie de Morlaix Communauté, tout en garantissant le droit à l'expression et à la diffusion d'informations.
- La création de PDA autour de l'immeuble situé 13 rue Longue à Morlaix et de l'église Notre-Dame de Plourin-lès-Morlaix vise à exclure des périmètres d'abords de ces monuments historiques les zones sans lien avec ceux-ci et à y intégrer les secteurs nécessaires à leur mise en valeur et à leur compréhension, afin de réserver l'action de l'Architecte des Bâtiments de France aux zones les plus sensibles.

Le dossier d'enquête publique unique est consultable, pendant toute la durée de l'enquête, au siège de Morlaix Communauté, en Mairies de Henvic, Plougasnou, Plouigneau, Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, ainsi que sur le site de Morlaix Communauté

- **Dénomination de la piste cyclable rue de Keravel**

Dans le cadre du développement des circulations alternatives, la commune a souhaité après avoir fait l'acquisition d'une bande de terrain aux consorts Doumad, réaliser une piste cyclable rue de Keravel. Lors de cette transaction, les propriétaires ont attiré l'attention de Monsieur le Maire sur des faits qui se sont déroulés sur les terres acquises. Il y a 100 ans naissait à Pleyber-Christ Henri François Marie GRALL habitant à Kerjezequel, arrêté à ce carrefour, avant d'être déféré à Penmarch où il a été fusillé le 21/04/1944.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant :

- L'intérêt, historique et communal que présente la dénomination de la voie cyclable nouvelle rue de KERAVEL

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- Adopte la dénomination « Chemin Henri GRALL ».

- **Contrat d'association, forfait scolaire**

Après avis de la commission enfance jeunesse,
Vu la progression des coûts /élève

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'accorder, au titre du contrat d'association, une somme de 55 € par enfant / mois et sur 10 mois, pour tout Pleyberien scolarisé à l'école Saint-Pierre. Cette mesure est étendue, aux élèves de maternelle et primaire scolarisés en Institut Médico Éducatif (IME), en Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique (ITEP) et en Institut d'Education Motrice (IEM) Unité Locale d'Inclusion Scolaire ULIS ainsi que pour les élèves Pleyberiens (maternelle et primaire) scolarisés au sein du réseau associatif Diwan, qui propose une scolarité en breton basée sur l'immersion.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- Fixe à 550 € / an le contrat d'association pour les pleyberiens scolarisés à l'école Saint-Pierre, ainsi qu'aux établissements ci-dessus nommés à compter du 01 septembre 2022

- **Approbation projet éducatif**

La collectivité a été accompagnée par les CEMEA pour un accompagnement pédagogique à la mise en œuvre d'une politique enfance / Jeunesse. Des ateliers ont eu lieu qui ont abouti à l'écriture d'un projet éducatif

Le projet éducatif relate les objectifs et définit des valeurs éducatives que les élus veulent mettre en œuvre en direction des enfants, des jeunes et de leurs familles. Aux équipes d'animation de prendre en compte ces orientations dans la construction des projets pédagogiques

Le projet éducatif est annexé à la présente délibération et sera diffusé via le portail famille à l'ensemble des familles concernées ainsi que publié sur le site internet de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- Approuve le projet éducatif travaillé par la commission enfance

- **Subvention : Gouren**

commission sport vie associative propose d'attribuer la subvention suivante au titre de 2022

GOUREN	798.00
--------	--------

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- Accorde la subvention précitée

- **Convention acquisition de terrain, installation d'un cabinet d'orthophonie**

Au mois de mars dernier, la commune a été sollicitée par des orthophonistes afin de créer un cabinet.

Plusieurs terrains disponibles ont été proposés aux intéressées et leur choix s'est porté sur la parcelle située entre le cabinet médical de la Poste.

Soucieuse de faciliter cette installation qui sera un service médicosocial complémentaire de l'offre de santé existante, la commune a mis en relation les propriétaires du terrain et les porteuses de projet. Les discussions se sont engagées et un accord trouvé. Le terrain est nettoyé en vue de la transaction, un plan de bornage est en cours afin de division de parcelle. Prix de vente arrêté à la somme de 40 € le m²

Il est proposé au conseil municipal d'acquiescer compte tenu de la surface disponible trop imposante pour les orthophonistes, environs 500 m² de la parcelle appartenant à la SCI ALPAGA afin d'y créer un aménagement paysager et du stationnement et d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention pré-opérationnelle avec les parties : Mmes Juliette Gourvez et Julie Uguen, orthophonistes et la SCI ALPAGA, convention qui règlera les obligations de chacune des parties

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, par 20 voix pour et une abstention,

- **Approuve la proposition de Monsieur Le Maire,**
- **Autorise le maire à signer la convention pré-opérationnelle avec les parties**
- **Autorise le maire à signer tous les actes nécessaires**

-Bilans d'été

Salle Anne de Bretagne :

Le bilan des 3 premières expositions de la programmation 2022 marque un vrai retour des visiteurs après une période d'entre-deux en 2021 suite au covid.

Chaque exposition a marqué les visiteurs et a permis un rayonnement du lieu d'expo et de la Commune avec plusieurs articles de presse qui ont mis en avant ces expositions, notamment celle de Christian Leroy et Marie Détrée-Hourrière.

Le lieu a su retrouver son niveau de fréquentation d'avant covid en proposant des artistes aux esthétiques artistiques variées et aux talents indéniables qui ont donné envie aux visiteurs de venir découvrir leur travail et le lieu.

FREQUENTATION :

Expo d'hiver (ouverture de saison) / Christian Leroy 581 visiteurs

Expo de printemps / Christine Morin 327 visiteurs

Expo d'été / Marie Détrée- Hourrière 1297 visiteurs

La qualité et la diversité des artistes programmés a également eu un impact sur les ventes 2022

La programmation 2022 se clôturera par l'exposition d'automne avec William Geffroy / artiste verrier et Natalie Lanson / artiste plasticienne

Centre de loisirs, Marie Christine QUENET en direction juillet et Manu BOISNARD en août

Les deux directeurs ont tiré un bilan positif de ces deux mois, en rappelant les difficultés de recrutement de BAFA cette année. Leur fonctionnement a été un vrai plus de par la présence et l'implication d'agents communaux permanents, qui ont intégré les équipes d'été et qui de fait connaissaient les enfants et le fonctionnement du centre. Été sous le soleil, adaptation des locaux compte tenu de la canicule, acquisition de ventilateurs. Piscine appréciée compte tenu du temps.

Un nombre conséquent d'enfants sur l'ensemble du séjour d'été :164 enfants accueillis soit une moyenne de 41 enfants / jour

Formation de 4 BAFA cet été

L'équipe de juillet : Marie-Christine QUENET , animateurs diplômés Enora Quemener , Laviec Chloe et Sylvie Sandra stagiaires , Lou Vasselet, Rolland Amélie, Guillerm Jade

Carolina KERDILES au service cantine et entretien, Léna BLANDEAU en soutien quand besoins

3 nuitées réalisées au centre dans le parc, en juillet 3 en août (une annulation pas suffisamment d'enfants)

Les Sorties Kan Al Loar grands mercredi 7/13/2022 tous Domaine du Treuscoat et son parc à bout, activités autour du cirque à Landerneau+ concert groupe ferme de Plouvorn à la journée /rencontres avec les animaux de la ferme et atelier peinture /fresque/mur Accrobranches à Carhaix / différents et nouvelles attractions proposées en + de l'accrobranche pour les grands et labyrinthe pour les petits Toutes ces activités ont été réalisées avec un réel plaisir de la part des enfants Atelier free style foot présences enfants sur 2021 présences enfants sur 2022 Inter centres avec Plouegat Guerand. Structures gonflables mardi 19 juillet. En renfort pour les sorties journée et ou piscine

L'équipe d'aout : Boisnard Manu, Devillette Léa, Guiziou Cathy, Le Bihan Emma, Aurélie Guerch Axel Thépot (Stagiaire)

Chantale Abgrall au service cantine et entretien, Léna BLANDEAU en soutien fin de mois

Des sorties : la ferme de carole, Plouvorn au plan d'eau, Armoriparc, Defoul parc

3 nuitées en août (une annulation pas suffisamment d'enfants)

Local Jeunes, direction Frédéric Plassart :

De nombreuses activités variées, co construites avec les jeunes en juillet et août dont un camp de 3. 7 enfants ont pratiqué des sports nautiques à Plouvorn une fréquentation supérieure en août (en moyenne 11 enfants/jour) qu'en juillet, des sorties mutualisées avec le centre de loisirs. Des demandes de matériel, notamment pour faciliter la préparation de repas du soir quand des soirées sont organisées.

Une véritable implication des jeunes dans la gestion quotidienne des activités qui ont été force de proposition. Bonne ambiance, ados respectueux du matériel et des consignes

Bilan piscine 2022

Nous avons ouvert sur la période du 13 /06/ au 26/08 avec Emilie MEUDEC maitre-nageur sauveteur . Emilie est salariée du CNM mis à notre disposition sur l'ensemble de la saison d'été, très satisfaite de la saison.

Un partenariat a été signé pour ce faire avec le club de natation Morlaisien. Le CNN a effectué des animations et disposait de créneaux (hors ouverture au public pour développer des activités, faire participer leurs nageurs à des entrainements, proposer des cours individuels)

Une ouverture sans protocole sanitaire cette année et sous le soleil

Les écoles se sont déplacées sur les créneaux mis à disposition du 13 juin au 5 juillet les Lundis, mardis, jeudi et vendredi de 13h30 à 15h horaire d'ouverture au public soit 14 créneaux répartis entre les deux écoles. Le collège de Plounéour déplacement avec l'association sportive, 2h le 15 Juin et le 21 Juin pour un créneau EPS liaison CM2-6e.

Le centre de loisirs est aussi venu en juillet et août 2 fois en juillet (14 juillet un jeudi), 3 fois en août une journée le temps n'était pas suffisamment beau

Deux saisonniers aux entrées et au ménage, Thibaut Riou en juin et août et Ethan Blandeau en juillet , la tenue de la régie et le ménage ont été parfaits

4 619 euros de recettes « entrées »

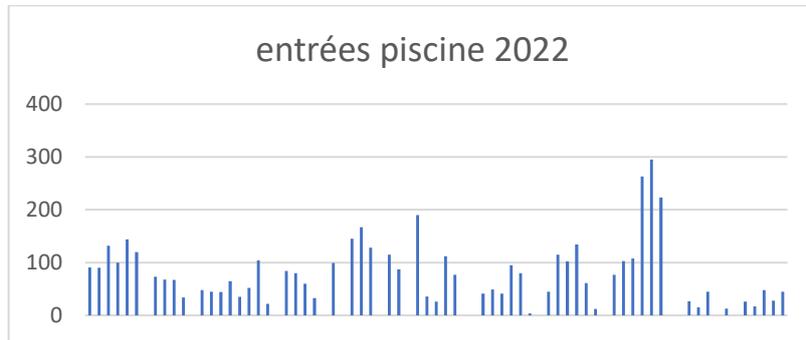
35 inscrits à l'aquagym	}	pour 4 332 €
42 enfants inscrits en apprentissage natation		

Les cours d'apprentissage fonctionnement très bien en juin et juillet pas en août. Nous avons supprimé le perfectionnement et pas eu de demandes particulières, le club a proposé en interne des cours de perfectionnement

Les entrées

Une bonne fréquentation dûe à une météo tres favorable . A noter que à l'initiative des maires et de Mx communauté, 4 jours d'ouverture gratuits ont été proposés à la population 18 juillet et 11, 12 et 13 août . les entrées ont été comptabilisées et ont explosé sur ces jours là

18 juillet : 155 ; 11 août : 263 ; 12 août 287 ; 13 août 223. Une prise en charge par Mx Co est prévue pour compenser le manque de recettes. (2 060.40 €) Des nouveaux visiteurs qui ont découvert notre piscine



2 jours fermés pour raison technique

Acquisition de petit matériel perche frites anneaux lestés, 282 €

Camera et système de surveillance 764 €

Des travaux d'investissements réalisés dans le cadre de la rénovation de la piscine. Les joints du bassin (Le Teuff) les suspentes (CPO Chaudronnerie) l'accessibilité (ST)

Partenariat CNM (bilan téléphonique PT/YA le 13/09/2022)

Deux évènements, les championnats départementaux une journée annulée compte tenu des conditions météorologiques et le gala très gros succès. Les créneaux CNN des adhérents pour les entraînements après la fermeture au public. Les autres activités proposées n'ont pas trouvé leur public. Le club entend se questionner sur la pertinence ou non de proposer des activités en dehors des créneaux d'ouverture au public la piscine.

Bilan de rentrée scolaire

Ecole Jules Ferry : Directeur Antoine GAUCHARD , 7 classes à la rentrée puis ouverture d'un 8^{ème} le 19 septembre dernier compte tenu des effectifs présents 169 enfants

Ecole maternelle : Direction Aline COAT, 3 classes ½ 73 élèves

Ecole St Pierre : Direction Claudie LE VEN 4 Classes 83 élèves

Etude Shop In

Il s'agit d'une enquête flash sur le commerce local portant sur les effets de la crise sanitaire et le commerce de proximité. Enquête financée par la Banque des Territoires, très mobilisée sur l'accompagnement des territoires. Elle analyse les perspectives d'évolution du commerce des centres-bourgs, afin d'aider la commune dans la mise en œuvre de son plan d'actions

Visites de terrain, entretien de personnes ressources et enquête auprès des habitants ont été réalisés avant l'été.

Une forte densité d'activités s'articule autour de l'église et de la mairie ➤ Des enseignes nationales et grandes surfaces complètent le panorama dans la zone commerciale au nord de la ville (Super U, Gamm Vert), à 20 minutes à pied du centre. Les commerces situés aux alentours de la voie ferrée sont à l'écart. Rue de la République et Rue Albert Andrieux se partagent l'essentiel des commerces du cœur, formant un linéaire en angle droit. Il y a également un petit pôle de proximité autour de la Rue des

Fontaines. L'espace Guével ne compte actuellement qu'un seul commerce et une pharmacie, qui drainent des flux. Le commerce est faiblement concentré et disparate, ce qui limite les effets d'agglomération.

Analyse : Le tissu commercial est relativement déficitaire par rapport à la moyenne constatée sur d'autres villes dans les commerces de type café, hôtel et restaurant et de type hygiène, santé, beauté. La présence d'un pôle de Culture-Loisirs, avec des fonctions assez originales (centre d'exposition, association de loisirs et magasin de cycles et moteurs), est remarquable dans une ville de cette taille, et peut contribuer à son attractivité. Le cœur-de-ville est dépourvu de commerces d'équipement. La périphérie vient pallier le manque en équipement de la maison (Gamm Vert, Point Vert), mais pas en équipement de la personne. La présence d'une gamme de services différenciée est également un atout : La Poste, garage auto, ADMR et banques en cœur-de-ville. La proposition commerciale du cœur-de-ville semble plus équilibrée, notamment en raison d'une part de services moins importante

La majorité des locaux occupés en centre-ville sont en bon état, mais une part significative pourrait être améliorée (1/3). Le stationnement à Pleyber-Christ est très aisé, notamment grâce à de nombreuses places dans le cœur (église, mairie), les stationnements sur l'espace des fontaines et les parkings des grandes enseignes (Super U, Gamm Vert, Point Vert). Plus de 90% des locaux occupés sont accessibles pour les personnes à mobilité réduite, malgré quelques exceptions sur les boulangeries par exemple.

Profil de clientèle : La ville s'inscrit dans l'évolution observée au niveau de la zone de chalandise et du département. Le revenu annuel médian des ménages est moyen mais reste inférieur à celui observé s'agissant des villes comparables. La population de Pleyber-Christ suit les tendances des différentes populations comparatives en termes de vieillissement. La population vieillit mais semble assez également répartie entre jeunes (-20 ans) et personnes âgées (+65 ans).

POINTS FORTS • Une ville traversée par un axe important de passage • Un prix de l'immobilier attractif • Qualité du bâti et du patrimoine / minéralité • Pas de problème de stationnement • Bonne dynamique associative

FAIBLESSES : Existence de trois polarités distinctes rendant les contours de la centralité flous pour les usagers • Des commerces peu nombreux et assez dispersés • Un nombre important de locaux vacants et dans un état moyen • Une concurrence des zones commerciales périphériques (Géant) • Proximité de Morlaix • Une faible concentration de l'emploi et des flux pendulaires sortants majoritaires • Présence de friche commerciale de longue date

OPPORTUNITES • Capter davantage de flux parmi les 7 000 véhicules/jour • Des moyens financiers et en ingénierie pour favoriser l'activité commerciale (programme PVD, manager de centre-ville) • Redynamiser l'association des commerçants pour l'animation • Poursuivre les efforts pour redynamiser l'espace Guével avec les nouvelles installations de commerces • Développer une identité de la ville (coloration des façades, exposition, végétalisation, l'église rénové) • Projet de logement et commerces rdc sur la friche des fontaines • Une population vieillissante : plus forte propension à consommer, à la recherche de commerces de qualité et de proximité

RISQUES • Maintien du statu quo • Transformation en ville dortoir • Faiblesse de l'animation avec le vieillissement de la population et la résidentialisation • Quelques problématiques de reprise de commerces après départ en retraite, cessation d'activité ou sur des locaux vacants depuis de nombreuses années (Quémener, fleuriste, restaurant place de l'église, La Poste)

Propositions BIVOUAC . étude d'aménagement de la place de l'église

Isabelle Nivez (paysage et urbanisme) les Manufacteurs (design et architecture) et l'atelier Bivouac (paysage et médiation) accompagne la commune dans le cadre du réaménagement de pal place de l'église.

Des ateliers de co conception ont eu lieu avec le conseil municipal jeune et la population. Le dernier en date a été réalisé le 24 septembre, rencontre avec la commission accessibilité le 21 septembre

Les propositions sont présentées au CM



Etude Pré opérationnelle , fontaines ilot Caudron

Première rencontre avec l'atelier DULIEU pour une première réunion de travail, des ateliers participatifs à suivre

Sté Hyvory : un différend entre cette sté qui souhaite implanter une antenne télécom supplémentaire sur le territoire alors que la commune veut une mutualisation des antennes relais. Référé cet été auprès du TA de Rennes. Une nouvelle DP a été déposée par la Sté, toujours un refus de la commune.